

Jacques Gasser quitte la tête de la psychiatrie vaudoise avec une conviction: «Les monstres n'existent pas»

Expertise pénale

Abonné

La retraite va sonner pour celui qui a incarné et fait évoluer la psychiatrie légale bien au-delà des frontières cantonales. Ce spécialiste est intervenu comme expert dans des affaires retentissantes et a bataillé lors de procès mémorables.

[Fati Mansour](#)

Publié jeudi 1 juillet 2021 à 15:21

Modifié jeudi 1 juillet 2021 à 17:02

Une page se tourne. A la fin juillet, le professeur Jacques Gasser, expert bien connu des tribunaux romands, souvent mandaté pour sonder l'esprit et la dangerosité de criminels plus ou moins endurcis, voire très perturbés, prendra sa retraite après vingt-cinq années passées à professionnaliser l'approche de cette discipline très sollicitée, mais souvent chahutée. Depuis une décennie, ce spécialiste vaudois cumule les casquettes de directeur de l'Institut de psychiatrie légale (le flambeau passera à son fils spirituel, le professeur Philippe Delacrausaz) et de chef du Département de psychiatrie du CHUV (qui sera confié à une pédopsychiatre, la professeure Kerstin von Plessen). A la veille de remettre les clés et de quitter son bureau de Cery, il avoue un certain soulagement et une envie d'écriture. Car la passion reste intacte, comme en témoigne cet entretien.

Le Temps: Les relations entre justice et psychiatrie n'ont pas toujours été faciles. Qu'en est-il aujourd'hui?

Jacques Gasser: Les choses ont beaucoup évolué et on a réussi à créer d'excellents rapports avec la justice vaudoise. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais il y a un respect mutuel. A Genève, c'est encore assez compliqué. Les psychiatres se sentent peu considérés, voire pas appréciés du tout. Les tensions sont parfois fortes, que ce soit avec les avocats ou les magistrats. On a souvent l'impression que ce sont les erreurs de l'expert qui sont recherchées plutôt que ses explications.

Lire aussi: [Le juge et le psychiatre, un duo sous tension](#)

La réputation de la psychiatrie légale vaudoise dépasse largement les frontières cantonales. C'est le résultat d'un long effort?

En 1997, au moment de penser la structure, peu de psychiatres voulaient s'occuper des expertises pénales. On est parti à trois, une psychologue, une secrétaire et moi. Aujourd'hui, nous sommes une trentaine et l'Institut de psychiatrie légale, créée en 2010, fonctionne

comme un centre de compétence romand avec une unité d'enseignement et de recherche. C'est l'aboutissement d'une construction en plusieurs étapes qui s'est attachée à en faire une discipline en soi, à théoriser l'approche, à imposer un double regard sur chaque cas et à affiner la méthode. Cette évolution était devenue indispensable, les experts étant de plus en plus appelés à justifier de façon très précise tous leurs constats.

Un moment fort qui vous revient en mémoire?

L'affaire du [Grand-Pont](#) où un conducteur pris de délire était accusé d'assassinats pour avoir foncé sur la foule. Le procès (c'était en novembre 2005 à Lausanne, ndlr) a marqué un tournant et montré le rôle important joué par les psychiatres. L'irresponsabilité à laquelle nous avions conclu était très contestée. J'ai vécu cette audience comme une bataille, un théâtre sérieux où chacun joue son rôle. J'ai bien aimé le mien. Il faut savoir tenir bon et expliquer pourquoi certaines spécificités mentales appellent une réponse punitive particulière. Peu de collègues apprécient cet exercice de confrontation. Certains en sont malades la veille, d'autres en sortent détruits et ne veulent plus jamais faire d'expertise.

A Genève, votre audition lors du procès très médiatisé de la meurtrière du banquier Edouard Stern a également été mouvementée. Vous aviez dit à cette occasion que personne ne saura jamais «La vérité» et que le travail de l'expert consiste à faire une reconstruction et des hypothèses. Vous le pensez toujours?

Je le pense de plus en plus. Ce qui différencie les bons experts des autres est le fait de savoir ce qu'ils ne savent pas. L'évaluation est un exercice terriblement difficile. Il faut rester modeste et connaître ses limites. Parfois, nos hypothèses sont fortes grâce aux outils de diagnostic, mais on reste dans le domaine des hypothèses. Le procès auquel vous faites référence était effectivement un moment intéressant. Cela a notamment été l'occasion d'expliquer la notion de [meurtre passionnel](#) au sens psychiatrique du terme, un crime caractérisé par la possession, par le déni et par la haine.

Désormais, c'est moins la problématique de la responsabilité, mais surtout le risque de récidive qui préoccupe la justice. A ce propos, votre expertise avait finalement réussi à convaincre les juges genevois de sortir un ancien colonel égyptien, jugé irresponsable, de sa cellule de haute sécurité après des années d'internement carcéral. Vous y voyez une dérive?

C'est vrai qu'on a osé dire qu'il ne fallait pas le laisser en prison, car [cet homme](#) n'était tout simplement plus en état physique de représenter un danger pour autrui. L'enjeu est de trouver autre chose que de laisser croupir de grands malades en prison. Aujourd'hui, peu de personnes veulent encore prendre la responsabilité d'une autre logique et la crainte de voir se multiplier des mesures à durée infinie, pas forcément justifiées, est bien réelle. Si le souci de la sécurité publique est évidemment très important, il s'agit aussi de veiller à ce que des personnes qui souffrent de troubles psychiques ayant motivé leurs actes puissent bénéficier de soins afin d'éviter une récidive et de leur donner un espoir d'ouverture.

On voit de plus en plus de procès où l'expert, déjà entendu devant le Ministère public, n'est pas convoqué en audience de jugement. On a eu un exemple récent à Genève dans une affaire dramatique où l'assassin d'une jeune médecin présentait un très grave trouble mental. Une évolution inquiétante à vos yeux?

C'est très dommage à la fois pour la justice et pour la psychiatrie. L'audition au procès est en quelque sorte l'aboutissement et l'un des aspects les plus intéressants de notre travail. C'est le moment d'expliquer les constats, d'être critiqué et de pouvoir répondre. On ne devrait pas faire l'économie de cet exercice.

Passer son temps à côtoyer la face sombre de l'humanité, n'est-ce pas usant?

C'est un drôle de métier. Pour ma part, j'ai réussi à garder une autre pratique et à développer des activités dans l'enseignement et la recherche. C'est important de ne pas faire uniquement des expertises afin de ne pas s'enfermer dans cet univers criminel. Cela peut conduire à banaliser et trouver normal des situations qui ne le sont pas du tout. Mais même si c'est dur, derrière les actes les plus terrifiants, il y a toujours un être humain avec ses pires penchants et ses parties saines. Les monstres n'existent pas.